

CONSEIL MUNICIPAL

Commune de La Ville-aux-Clercs

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 4 JUILLET 2018

L'an deux mil dix-huit, le quatre juillet, Le Conseil Municipal de la Commune dûment convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme MAINCION Isabelle, Maire conformément à l'article L 2121-10 du Code général des Collectivités territoriales

Etaient présents titulaires et suppléants faisant fonction de titulaires : MMES MAINCION Isabelle, LEMARIE Séverine, COULAIS Christine, DE DEUS Sandrine, DENIS Carole, MOREIRA Maria, MM DUPRE Bruno, MINIER Benoit, CAILLAUT Christian, PELLETIER Christophe

Etaient absents et ayant donné procuration : M. GALLOYER Daniel

Etaient absents ou excusés : Mme GAUTHIER Réjane, MM. MAUGER Christophe, GUILLOCHET Alain

Secrétaire de séance : Madame DE DEUS Sandrine

1 - Finances

Délibération 2018-031

FINANCES : Décision modificative n° 1 – Crédits supplémentaires – Budget principal 2018

EXPOSÉ :

Considérant qu'il y a lieu d'inscrire des crédits supplémentaires,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

► **AUTORISE** Madame le Maire à procéder à l'inscription des crédits supplémentaires suivants :

Désignation (chapitre et article)	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation crédits	Diminution de crédits	Augmentation crédits
INVESTISSEMENT				
DI 2031 : frais d'études		3 228.00		
RI 040-28041581 : biens immo matériel études				318.00
RI 040-281532 : réseaux d'assainissement				2 910.00
TOTAL GENERAL		+3 228.00		+3 228.00

Délibération 2018-032

Eclairage public – Remplacement de lampadaires

EXPOSÉ :

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de s'engager pour les travaux de remplacement de lampadaires.

Elle présente le devis suivant de l'entreprise INEO RESEAUX CENTRE à Naveil (41100) :

- Devis EI-17-154, fourniture et pose de 77 luminaires de type AXIA 2.1 pour un montant de 29 260€ HT soit 35 112€ TTC

Elle rappelle que ces opérations peuvent être subventionnées par la Région et le Syndicat Intercommunal d'Electricité du Loir-et-Cher (SIDELC).

DECISION :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,
Le Conseil Municipal,

- ▶ **APPROUVE** le devis de l'entreprise INEO RESEAUX CENTRE à Naveil (41100),
- Devis EI-17-154, fourniture et pose de 77 luminaires de type AXIA 2.1 pour un montant de 29 260€ HT soit 35 112€ TTC ;
- ▶ **SOLLICITE** une aide financière de la Région par l'intermédiaire du Syndicat Pays Vendômois pour le remplacement de luminaires ;
- ▶ **DEMANDE** une subvention auprès du SIDELC pour le remplacement de luminaires ;
- ▶ **AUTORISE** Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires ;
- ▶ **IMPUTE** les dépenses à l'article 21534 du budget principal ;

2 – Bâtiments

Les membres du conseil municipal présents ont tout d'abord fait un point sur la construction du complexe scolaire.

Mme le Maire explique à son conseil avoir visité la MFR de St Firmin-des-Prés qui est construite en bois et paille. Cette visite été faite par Arbocentre qui accompagne la démarche (éco matériaux). Elle s'est rendue ensuite à Pezou également avec Arbocentre.

Pour l'instant il n'y a eu aucune réponse au marché relatif à l'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO). Le marché est donc déclaré infructueux.

Madame le Maire s'est rapproché de la CATV et Monsieur BRINDEAU est favorable à l'apport d'une aide technique quoi que la commune choisisse.

Une consultation sera donc faite auprès de certaines entreprises afin de trouver l'AMO. La société AVENSIA spécialisé en éco construction semble être une piste intéressante.

Puis un second point sur l'aménagement et la sécurisation de l'école.

Monsieur Bruno DUPRE 1^{er} adjoint également Président du SIVOS, explique que des incivilités graves d'adultes accompagnants les enfants de l'école maternelle ont été constatées récemment avant ces dernières vacances de printemps. Les parents de maternelles accompagnent leurs enfants en traversant la cour des élémentaires. Le Directeur de l'école a également informé de l'impossibilité de mettre en place correctement les plans de prévention prévus dans le cadre notamment de Vigipirate. Il est donc urgent de modifier les accès dans l'attente de la construction de la nouvelle école maternelle et donc de sécuriser les préaux en les fermant.

Madame le Maire informe qu'une DETR a été demandé pour la fermeture d'un des 2 côtés du préau mais qu'il n'y a pas eu encore de réponse à ce dossier. La DETR pourrait financer à hauteur de 50% du montant HT.

Les membres du conseil décident de faire les travaux en régie en utilisant les ressources des agents techniques qui en ont les compétences. Le montant estimé pour un seul côté est de 2 500 € (muret, palissade vénitienne et portillon d'accès).

Question de Mme Christine Coulais : « Combien de temps passent les élèves dans ce préau ? »

Réponse de Monsieur Bruno DUPRE : « Il s'agit d'une zone tampon des maternelles le matin durant environ 10mn à 15 mn ».

Les élus décident de rencontrer comme convenu l'équipe enseignante et les représentants de parents d'élèves. Une réunion est fixée au 6 juillet 2018 à la mairie.

Délibération 2018-032-1

Aménagement d'un préau pour la sécurisation du groupe scolaire

EXPOSÉ :

Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'il convient de sécuriser le préau de l'école Jacques Prévert situé au 22 Rue des Ecoles à La Ville Aux Clercs.

La configuration particulière de l'école primaire, avec l'école maternelle et sa cour encastrée derrière la cour de l'école élémentaire, ne permet pas une surveillance optimale. Les différentes rencontres avec le directeur de l'école ont mis à jour les impossibilités de mettre en place correctement les plans de prévention. Il y a donc urgence à modifier les accès dans l'attente de la construction de la nouvelle école maternelle et donc de fermer le préau.

En effet, les parents de maternelles accompagnent leurs enfants en traversant la cour des élémentaires.

Madame le Maire informe les membres présents de la circulaire préfectorale fixant la liste des catégories d'opérations prioritaires pour la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) de l'année 2018.

Elle expose au Conseil Municipal le dossier de demande de subvention relatif à l'aménagement d'un préau pour la sécurisation du groupe scolaire et l'accès à la maternelle.

Les travaux seraient effectués en régie par le personnel de la mairie pour des raisons d'économie et de personnel qualifié pour le faire.

En raison des travaux en régie estimés à 1 500 €, la subvention demandée ne concernerait que l'achat des matériaux pour un montant de 7 400 € HT soit 8 800 € TTC.

DECISION :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,
Le Conseil Municipal,

- ▶ **APPROUVE** le projet présenté et son coût ;
- ▶ **AUTORISE** la réalisation des travaux en régie par le personnel compétent ;
- ▶ **DECIDE** que le plan de financement sera le suivant :
 - Subvention D.E.T.R.
 - Solde par autofinancement
- ▶ **AUTORISE** Madame le Maire à présenter une demande de subvention à M. Le Préfet de Loir-et-Cher au titre de la D.E.T.R. 2018 ;
- ▶ **AUTORISE** Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires ;
- ▶ **IMPUTE** les dépenses et les recettes aux articles du budget principal ;

Un dernier point concernant les bâtiments du Centre de Secours a été évoqué

Il faudra proposer une réunion avec les services du SDIS qui souhaitent isoler le bâtiment et refaire les vestiaires puisqu'il n'y a pas de vestiaires femmes actuellement.

Il sera demandé à Alain Guillochet de s'en occuper.

3 – Désignations diverses

Délibération 2018-033

Membre du Conseil d'Administration de l'E.H.P.A.D. Les Cèdres - Actualisation

EXPOSÉ :

Vu la délibération du Conseil Municipal du 25 avril 2014 n° 2014-040 désignant les membres du Conseil d'Administration de l'E.H.P.A.D. « Les Cèdres »,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la désignation d'un nouveau membre suite à la démission de conseillère municipale de Madame Sylvie JASMIN-LABUSSIÈRE,

Madame Sandrine LEMARIE propose sa candidature.

DECISION :

Est élue à l'unanimité des votants,

Madame Sandrine LEMARIE, membre du conseil d'Administration de l'E.H.P.A.D. « Les Cèdres »

Points abordés par les membres du conseil municipal :

Madame le Maire explique qu'il y a de gros soucis à l'EPHAD depuis le départ de la directrice. La direction est actuellement assurée par le directeur de Vendôme.

Elle expose également le projet d'installation du RAM (Réseau d'Assistantes Maternelles) à la maison de retraite.

Délibération 2018-034

Composition de la Commission environnement, cadre de vie et du fleurissement - Actualisation

EXPOSÉ :

Vu la délibération du Conseil Municipal du 25 avril 2014 n° 2014-043 formant les commissions municipales,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la désignation d'un nouveau membre à la commission environnement, du cadre de vie et du fleurissement suite à la démission de conseillère municipale de Madame Sylvie JASMIN-LABUSSIÈRE,

Madame Maria MOREIRA propose sa candidature.

DECISION :

Est élue à l'unanimité des votants,

Madame Maria MOREIRA, membre de la Commission Environnement, cadre de vie et du fleurissement

4 – Communication des décisions du Maire

Délibération 2018-035

Communication des décisions du Maire

EXPOSÉ :

Vu la délibération du Conseil Municipal du 25 avril 2014 précisant l'ensemble des délégations données au Maire ;

Vu l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant qu'à chaque réunion de l'organe délibérant, le Maire rend compte des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant ;

Depuis la dernière réunion, Madame le Maire présente au Conseil Municipal les décisions qu'elle a prises :

URBANISME : Déclaration d'Intention d'Aliéner

Non exercice du Droit de Préemption Urbain :

Décision n° 2018-002/DEC : immeuble situé à l'Essert cadastré C86 et ZD 29

Décision n° 2018-003/DEC : immeuble situé 1 rue des Petits Grands Champs et l'Essert cadastré C28 et C29

Décision n° 2018-004/DEC : immeuble situé 5 rue des Métairies cadastré F368

Décision n° 2018-005/DEC : immeuble situé 3 rue de Vendôme cadastré A359 A360 et A363

Décision n° 2018-006/DEC : immeuble situé 5 rue du Chemin Vert cadastré A1028 et A299

Décision n° 2018-007/DEC : immeuble situé 34 rue des Écoles cadastré F334

Décision n° 2018-008/DEC : immeuble situé 1 hameau de La Fleuriette cadastré F346

Décision n° 2018-009/DEC : immeuble situé 10 rue du Vieux Moulin cadastré A 330

DONS ET LEGS

Acceptation d'un don de l'association Diocésaine de la paroisse Notre Dame des Rottes de Vendôme (41100) pour la restauration du clocher pour un montant de 351,60€.

Décision n° 2018-001/DEC

Madame la Maire demande s'il y a des observations sur les décisions prises par délégation du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

► **PREND ACTE** des décisions du Maire susvisées.

5 – Questions diverses

Le clocher : Il manque encore 135 000 € que le conseil demande dans le cadre de la mission « Stéphane Bern ». Il y aura une commission à venir avec les bénévoles et les architectes.

Le projet a été subventionné par la fondation du patrimoine. Il y a eu 5 projets retenus sur la Région Centre.

Si l'on souhaite le bonus financé par la Fondation du patrimoine il faudra faire vite afin d'obtenir ensuite les fonds « Stéphane Bern ».

Le fleurissement de la commune : Le conseil municipal décide d'arrêter le dossier et d'enlever les panneaux.

Dénomination de l'actuelle place de la gendarmerie :

Deux propositions ont été évoquées :

La première étant le nom du gendarme « **Arnaud BELTRAME** (lieutenant-colonel) », tué en prenant la place des otages dans le supermarché de Trèbes.

La seconde le nom des gendarmes « **Audrey BERTAUT** (maréchal des logis-chef) et **Alicia CHAMPLON** (adjudant) », tuées en 2012 à Collobrières dans le Var.

Les membres du conseil présents préféreraient « Audrey BERTAUT et Alicia CHAMPLON » mais vont demander l'avis aux membres du conseil absents.

La date d'inauguration de cette place est prévue l'après-midi du 11 novembre 2018.

Dénomination d'une rue en l'honneur de la première femme élue Maire de la Ville-aux-Clercs :

Les membres du conseil souhaitent dénommée cette rue « Jenny HATRY », nom de la 1^{ère} femme maire de la commune de 1947 à 1953.

Schéma de mutualisation :

Madame le Maire explique aux membres du conseil le travail mis en oeuvre avec la CATV concernant ce schéma de mutualisation. La mutualisation étant une obligation législative depuis loi NOTRe.

Une première réunion de synthèse s'est déroulée jeudi 5/07 au conseil de pôle de Villetrun.

Le but étant de développer les services aux communes

L'adoption du schéma est prévue pour décembre 2018 avec un choix définitif au conseil des maires.

Plusieurs axes de mutualisation communs à un grand nombre de communes :

- Groupement de commande. Passation de groupement d'achats (transport, carburant...);
- Prestation de service : entre commue entre elles ou entre la communauté d'agglomération et les communes ;
- Mise disposition de service (ingénierie, conseil sur voirie...);
- Mise disposition de matériels ;
- Services communs (urbanisme...);
- Les moyens humains. : Absences d'agents (secrétaire, cantinier, agent périscolaires...);
- Les prestations intellectuelles.

Dates des prochains conseils municipaux : mercredi 5/09 à 19h et mercredi 3/10 à 19h